

légèrement évoluer en fonction de ces critères). Dans ce projet collectif, la participation financière demandée à votre commune est de 11 590 €.

Le montant collectif de 48 000 € représenterait toujours moins de 18 % du budget global*. Une progressivité annuelle de 5% et une pluri-annualité (3 ans) seraient des éléments importants.

Cette convention permet des tarifs préférentiels pour les mineurs résidents des communes conventionnées.

* : contre une moyenne de participation communes EPCI sur les établissements associatifs de 30% en Morbihan (60% dans une étude nationale)

Si vous étiez élus, adhérez-vous à cette convention ?

Cette dernière fera l'objet d'une étude attentive en s'assurant que la somme demandée réponde à nos critères d'attribution en prenant en compte la conjoncture économique, tout en respectant un équilibre avec les associations en lien avec notre commune.

INFRASTRUCTURES

L'école de musique travaille actuellement dans des locaux qui sont souvent inadaptés (acoustique, dimensions, usages,...) alors que sur d'autres territoires, les locaux d'enseignement artistique sont généralement aménagés pour cette fonction.

Vous engagez-vous à améliorer les conditions d'exercice dans les locaux?

Tout au long de ces années, les différentes salles prêtées par la mairie à Sonam représentent un coût pour la commune, en raison de l'entretien, l'électricité et le chauffage. C'est un budget conséquent que nous offrons à nos associations. Devant le nombre croissant de demandes de diverses associations pour occuper nos locaux, nous ne pouvons dédier ces lieux uniquement à Sonam.

PUBLICS EMPÊCHES

Nous développons un travail sur l'inclusion. Pour cela, nous avons besoin de coopération pour développer un réseau "Culture et inclusion".

Souhaitez-vous y prendre part ? Comment pourriez-vous y contribuer ?

C'est un beau projet, qui demande à être développé pour y répondre.

COMMUNICATION

L'école de musique a besoin de coopération dans sa communication.

Vous engagez-vous à intégrer dans la communication municipale des éléments d'information de l'activité de l'école de musique en tant que projet partagé ?

La communication est un enjeu important, que nous soutiendrons comme pour toutes les associations partenaires de la mairie.

PARTENARIATS ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

L'école de musique a, depuis plusieurs années, un Projet mutualisé pour la musique à l'école permettant l'intervention d'un musicien intervenant "dumiste" diplômé et agréé pour mener des projets co-construits avec les équipes enseignantes et en lien avec l'Education Nationale. Co-financés par le Département et un mécène, ce projet est majoritairement financé par les communes.

Vous engagez-vous à participer pour les établissements qui souhaitent intégrer ce projet?

Cette décision doit résulter d'un choix commun associant les enseignants et le conseil municipal.

Nous pouvons co-construire des projets plus ambitieux pour des classes ou écoles spécifiques, mettant plus de découverte, de connaissance et de rencontres (initiation instrumentale, orchestre à l'école, etc..).

Souhaiteriez-vous développer ces projets sur votre commune?

Ces projets doivent être examinés avec le corps enseignant en fonction de l'offre et de ses disponibilités.

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms